

# L'arrêté du 21 juillet 2015, un arrêté pour apprécier la conformité des systèmes d'assainissement : comprendre et appliquer ce nouvel arrêté

L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, est le nouveau texte de référence en matière de conception, d'autosurveillance, de diagnostic et de conformité des systèmes d'assainissement. Il s'agit d'un texte réglementaire technique de 25 pages, comprenant 25 articles, 31 définitions, 16 tableaux en annexe qui régit l'assainissement de A à Z.

Si vous souhaitez :

- Connaître les grandes lignes du texte et savoir les synthétiser,
- Apprécier les risques de non-conformité de votre système et les conséquences financières qui en découlent,
- Prendre connaissance des retours d'expérience de certaines Collectivités dans la mise en œuvre de cet arrêté
- Poser des questions à une table ronde composée de spécialistes du ministère de l'environnement, de bureaux d'étude, de collectivités, de l'agence de l'eau Rhin Meuse,

N'hésitez pas ! Venez passer une bonne après-midi à la Maison de la Région à Metz entouré de professionnels de l'assainissement.



# L'arrêté du 21 juillet 2015, un arrêté pour apprécier la conformité des systèmes d'assainissement : comprendre et appliquer ce nouvel arrêté

## PROGRAMME

### 14h00 Ouverture de la journée

> Bruno Pellerin, Président de la section territoriale ASTEE Grand Est

### 14h10 Un nouvel arrêté pour apprécier la conformité des systèmes d'assainissement

> Un représentant du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

### 14h20 Retour d'expérience sur la mise en œuvre de l'arrêté

> Nicolas Venandet, Agence de l'eau Rhin Meuse

> Maxime Delolme, Direction Départementale des Territoires des Vosges

> Thierry Pichard, IRH

> Yan Dabrowski, Eurométropole de Strasbourg

> Hyacinthe Hopfner, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

### 15h20 Pause

### 15h30 Table ronde : Comprendre et appliquer l'arrêté ?

Avec la participation de :

> Un représentant du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

> Un représentant de l'Agence de l'eau Rhin Meuse

> Maxime Delolme, Direction Départementale des Territoires des Vosges

> Thierry Pichard, IRH

> Yan Dabrowski, Eurométropole de Strasbourg

> Hyacinthe Hopfner, Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud

### 16h30 Questions/réponses

### 17h00 Verre de l'amitié

### 17h30 Fin de la journée



# L'arrêté du 21 juillet 2015, un arrêté pour apprécier la conformité des systèmes d'assainissement : comprendre et appliquer ce nouvel arrêté

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM ( <i>majuscules</i> )	Prénom
Fonction	Société / Organisme
Adresse	
CP	Ville
Téléphone	Fax
E-mail	

### FRAIS DE PARTICIPATION

- Membre ASTEE : 40 € TTC     Non Membre ASTEE : 70 € TTC

### RÈGLEMENT

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ASTEE
  - Par virement à l'ordre de l'ASTEE au compte Banque Postale PARIS 248-67 KRIB 20041 00001 0024867 K 020 48
  - Par carte de crédit, Visa, Eurocard, Mastercard
- N° de carte : .....
- Date d'expiration : .....
- Lettre d'engagement (pour les administrations uniquement), stipulant le montant des frais d'inscription
  - Sur présentation de facture

Date : Signature :

**ASTEE Grand Est, 5 décembre 2017 - Metz**



A retourner avant le 27 novembre 2017 à :  
ASTEE, 51 rue Salvador Allende, 92 027 NANTERRE CEDEX  
ou par mail à sandrine,besnard@astee.org



L'arrêté du 21 juillet 2015, un arrêté pour apprécier la conformité des systèmes d'assainissement : comprendre et appliquer ce nouvel arrêté

## INFOS PRATIQUES

### LIEU DE LA JOURNÉE

LA MAISON DE LA REGION  
Salle des Délibérations  
1 Place Gabriel Hocquard  
57000 Metz

### CONTACT

ASTEE  
51 rue Salvador Allende  
92027 NANTERRE CEDEX  
Mail : [sandrine.besnard@astee.org](mailto:sandrine.besnard@astee.org)

